

## Règlement pour la 3ème édition du prix Valéry Giscard d'Estaing

La Fondation Valéry Giscard d'Estaing a instauré un prix en 2019 (« prix VGE »).

Le prix est établi avec le soutien de la Fondation Robert Schuman et en partenariat avec elle.

Le prix de la fondation VGE 2021 distingue pour son engagement et son parcours européen un étudiant ainsi qu'un ou plusieurs suppléants, en cours d'étude en France au sein d'un deuxième ou troisième cycle universitaire, d'un Institut d'Etudes politiques (Sciences Po), d'une école d'ingénieurs ou aux étudiants qui réalisent un double diplôme dans une université étrangère (ex Sciences Po – LSE) en France. Les jeunes professionnels diplômés au cours des deux dernières années et ayant étudié dans les filières ci-dessus peuvent également faire acte de candidature.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par courriel à l'adresse prixvge@valery-giscarddestaing.org ou déposés directement sur le site internet de la Fondation <u>www.valery-giscarddestaing.org</u>.

Le dossier de candidature devra être composé des trois éléments suivants en format PDF :

- un bref CV (une page recto verso maximum);
- une lettre de motivation faisant apparaître l'engagement européen du candidat ;
- un essai de 10 000 à 15 000 signes (espaces compris) portant cette année sur le thème :

« La Présidence française de l'Union européenne (PFUE) pour le 1er semestre 2022 s'inscrit sur les thèmes « relance, puissance, appartenance ». Après l'élargissement à 27 pays, alors que les institutions européennes n'avaient pas été préalablement réformées pour tenir compte de cette Europe élargie, pouvez-vous identifier les dysfonctionnements qui en ont résulté et préconiser des pistes d'amélioration pour remplir ces objectifs ? »

Dans la ligne des pères fondateurs de la construction européenne qui avaient su identifier des solutions imaginatives au sortir du second conflit mondial, le jury appréciera tout particulièrement le caractère novateur et disruptif des réponses apportées par les candidats.

## La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 17 mai 2021, délai de rigueur.

La remise des prix interviendra à Paris au cours de l'automne 2021. Les lauréats comme les candidats ayant été éventuellement conviés à un entretien avec le jury y seront invités.

Le prix VGE est doté d'un montant de 1200 euros pour le lauréat et de 600 euros pour le ou les suppléants. Les frais de venue à Paris pour les candidats distingués seront pris en charge par la Fondation.

Le jury se réunit à Paris au siège de la Fondation ou par visio-conférence. Il peut procéder à des entretiens par téléphone ou par vidéo des candidats. La fonction de membre du jury est bénévole.

Le jury peut décider, en accord avec le candidat, de la publication de l'essai du lauréat et du suppléant sur le site de la Fondation.

## Le jury pour le prix VGE 2021 est ainsi composé (ordre alphabétique):

- Florence de Bollardière, Fondation V. Giscard d'Estaing;
- Delphine Dero-Bugny, Professeur d'université;
- Jean-Michel Eymeri-Douzans, Professeur d'université;
- Frédéric Giscard d'Estaing, Fondation V. Giscard d'Estaing;
- Jean-Dominique Giuliani, Président de la Fondation Schuman;
- Pascale Joannin, Directrice générale, Fondation Schuman;
- Natascha Keller, responsable communication;
- Alain Lamassoure, ancien Ministre et ancien Député européen ;
- Lucas Paszkowiak, Fondation V. Giscard d'Estaing;
- **Etienne de Poncins**, Fondation V. Giscard d'Estaing. Ce dernier assure également les fonctions de secrétaire du prix VGE.